

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD216

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, après l'année :

« 1983 »,

insérer les mots :

« réglementant les activités privées de sécurité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.